



Charte des valeurs

L'Association se propose d'être un foyer d'initiatives visant à promouvoir et valoriser artisanat et savoir-faire, traditionnels et contemporains, artisans et créateurs dépositaires de savoir-faire d'exception, ateliers et coopératives de femmes, en France et à travers le monde, par des actions à vocation artistique, culturelle, éducative, sociale et solidaire.

L'Association est portée par un petit groupe de fondateurs et membres adhérents actifs, comprenant notamment artiste, créateur, réalisateur, photographe, designer, spécialiste des métiers d'art, retraités, membres du monde associatif, de la finance solidaire, investis dans la coopération Nord-Sud ou le commerce équitable.

L'Association a pour ambition de fédérer autour d'elle un réseau de partenaires, artisans et créateurs, experts et professionnels des métiers de la mode, du design et de la décoration, ainsi qu'un réseau d'amis personnes physiques ou morales.

La présente charte a pour objet d'affirmer les valeurs fondatrices et principes directeurs de l'Association.

Les valeurs fondatrices

- L'indépendance

Ateliers Monde résulte d'une initiative privée : c'est un projet indépendant porté par un petit groupe de fondateurs et adhérents n'émanant d'aucun organisme public ou privé et ne se réclamant d'aucun mouvement de pensée, organisation politique, groupement d'intérêt économique ou autre.

- L'identité et la diversité

La promotion des savoir-faire et traditions artisanales autour du monde et de leurs créations vise à faire connaître, valoriser et affirmer la spécificité et l'originalité d'artisans et créateurs porteurs ou héritiers d'un ensemble de traditions constitutives de l'identité et de la diversité des peuples à travers le monde. Ateliers Monde entend ainsi mettre en valeur la dimension humaine de la création artisanale.

- La confidentialité

L'Association s'engage à respecter le caractère confidentiel des créations artisanales, des techniques innovantes ou traditionnelles et savoir-faire, ainsi que des informations sensibles de caractère économique ou commercial qui entourent ces créations.

Elle s'interdit donc de divulguer et faire connaître ces créations et savoir-faire sans le consentement des artisans et créateurs.

Cette obligation de confidentialité s'impose à chacun des membres, partenaires et amis de l'Association qui ne peuvent disposer des informations collectées et diffusées par elle sans l'accord formel du bureau.

Tout manquement peut entraîner la radiation d'un membre de l'Association, ou la rupture de relation avec un partenaire ou ami.

- Le partage

La valorisation des artisans et créateurs au travers d'opérations à caractère commercial, ventes occasionnelles de produits artisanaux, création, diffusion et vente de collections de produits et accessoires pour la mode et la décoration, seront réalisées dans un esprit de partage équitable des recettes qu'elles pourront générer entre les créateurs et artisans d'une part, et l'Association de l'autre.

- Les principes directeurs

L'Association est une structure évolutive et transversale, mettant en commun des moyens et des compétences. Elle favorise la rencontre et l'échange entre artisans, créateurs, chercheurs, acteurs culturels, passionnés, experts et professionnels afin de promouvoir :

- la valeur patrimoniale, culturelle et identitaire des savoir-faire,
- leur dimension humaine comme vecteur de cohésion sociale,
- la transmission des savoir-faire comme valeur d'exemple,
- la place et la valeur économique des savoir-faire et traditions artisanales,
- la recherche esthétique, la diversité artistique et culturelle, par le croisement de champs de compétence et disciplines.

L'Association a pour ambition de promouvoir l'artisanat et les savoir faire en direction d'autres publics, en valorisant les créations et productions artistiques par le biais de films, photographies, expositions, conférences, éditions etc... avec l'appui de différents partenaires publics ou privés.

Elle se propose également de diffuser et valoriser les productions artisanales au travers de ventes occasionnelles ou par la création de collections de produits et accessoires en partenariat avec des créateurs, designers, ou professionnels, dans le respect des valeurs et principes de la présente charte.

- Un acte d'engagement :

L'adhésion de chacun aux valeurs et principes de la charte est un acte d'engagement et une condition nécessaire pour participer en qualité de membre adhérent actif, partenaire, et ami, à la vie de l'Association, se prévaloir du nom « ATELIERS MONDE » ainsi que du logo déposés par cette dernière.

Chacun s'interdit donc d'utiliser à des fins personnelles le nom, le logo, le site internet, les fichiers, contacts, documents, archives, productions et réalisations de l'Association, quels qu'en soient le support, la forme ou le contenu.

Il appartient au bureau, selon les modalités précisées dans le règlement intérieur, de veiller au strict respect de cet engagement et d'engager si nécessaire toute action à l'effet de faire respecter les droits de l'Association.

Je, soussigné(e) _____ confirme avoir pris connaissance de la charte de l'Association et m'engage à en respecter les valeurs et principes.

À _____, le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »